

## 1. Contexte général

Au sein de la Région bruxelloise francophone, la Commission communautaire française (Cocof) est, entre autres, compétente pour la formation professionnelle, et par conséquent pour la formation professionnelle des classes moyennes et des petites et moyennes entreprises (PME), caractérisée par la pédagogie de l’alternance.

L’alternance étant une pédagogie organisée également en Région wallonne en formation et en Communauté française<sup>1</sup> en enseignement, il a été jugé nécessaire d’officialiser l’existence de l’alternance par l’adoption de textes de loi.

Nous retrouvons ainsi :

- L’Accord de coopération de 1995 relatif à la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises et la tutelle de l’Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, **conclu entre la Commission communautaire française (Cocof) et la Région wallonne pour la formation en alternance**.
- L’accord de coopération de 2008 créant l’Office Francophone de l’Alternance (OFFA), **conclu entre la Commission communautaire française, la Région Wallonne et la Communauté française créant un organe commun entre la formation professionnelle et l’enseignement**.

## 2. Le paysage bruxellois de la formation professionnelle

La formation en alternance s’inscrit dans le paysage de la formation professionnelle.

En Cocof/Région bruxelloise, la formation en alternance co-existe avec l’offre de formation professionnelle de Bruxelles Formation (BF) qui est le principal service public francophone pour les chercheurs d’emploi inscrits chez Actiris et en second lieu pour les travailleurs.<sup>2</sup>

Nous retrouvons aussi les opérateurs d’insertion socio-professionnelle qui proposent des formations qualifiantes et des préformations permettant d’acquérir des compétences de base nécessaires à l’entrée d’une formation qualifiante (ex : alphabétisation). Les OISP et les Missions locales travaillent souvent avec un public très éloigné de l’emploi et infra-qualifié.

Si ces différents opérateurs s’inscrivent dans le même paysage de la formation professionnelle, l’alternance est caractérisée quant à elle par sa pédagogie particulière et par sa durée (voir ci-dessous).

Il est important de préciser, pour éviter toute confusion, que la formation en alternance n’est pas la seule « formule » qui prévoit un stage en entreprise. Par exemple, BF propose également le dispositif « Formation Professionnelle Individuelle en entreprise » (FPIE) qui consiste en une période de stage de 4 semaines à 6 mois maximum et qui doit être suivie d’un contrat de travail, d’au moins la même durée du stage.<sup>3</sup>

Enfin, la formation en alternance a aussi comme spécificité d’être axée sur l’entrepreneuriat.

<sup>1</sup> Que l’on appelle maintenant Fédération Wallonie Bruxelles

<sup>2</sup> En 2021, 20.012 chercheurs d’emploi et travailleurs ont été formés par Bruxelles Formation et ses partenaires conventionnés.

<sup>3</sup> 1151 chercheurs d’emploi ont bénéficié d’une « Formation professionnelle individuelle en entreprise » (FPIE).

### **3. La formation professionnelle en alternance**

#### ***3.1 Quels opérateurs ?***

L'accord de coopération de 1995 identifie les opérateurs de formation PME en Belgique francophone et en précise les missions. Il y en a deux :

- l'IFAPME en Région wallonne : Institut wallon de formation en alternance, et des indépendants et petites et moyennes entreprises.
- Le SFPME : Service de la formation professionnelle PME – entité de la Cocof.

Le SFPME (tout comme son homologue wallon) a pour missions d'agrérer, de coordonner, de subventionner les formations organisées en centre de formation. Il a donc un rôle de tutelle financière, administrative, pédagogique et est un service de contrôle et d'appui opérationnel. En outre, le SFPME est aussi chargé d'accompagner l'apprenant durant son stage en entreprise, et veiller à ce que celui-ci se passe bien. Enfin, le SFPME représente la formation PME dans différentes instances.

A l'inverse de la Wallonie où l'on décompte 7 centres, sur le territoire bruxellois, il n'existe qu'un seul centre de formation en alternance pour PME agréé : **le Centre EFP (Espace formation PME)**. Son rôle est de gérer et d'organiser les formations en alternance, d'assurer la guidance des apprenants, d'élaborer les programmes de formation et de délivrer les attestations, certificats et diplômes, sous la tutelle du SFPME.

#### ***3.2 Quelles formations ?***

L'EFP propose 3 types de formation, selon les prescrits de l'accord de coopération :

- La formation de base, en **apprentissage** (de 15 à 23 ans), appelée aussi « **formation jeune** », d'une durée de **3 ans**, qui débouche sur un certificat d'apprentissage ;
- La formation de base, en **chef d'entreprise** (dès 18 ans), appelée aussi « **formation adulte** », d'une durée de **1 à 2 ans**, qui débouche sur un diplôme de chef d'entreprise ou un diplôme de coordination et d'encadrement ;
- La formation continue : formation courte, accessible à des personnes déjà qualifiées et sans stage.

La double caractéristique de la formation en alternance est sa durée et sa pédagogie, puisque ce sont des formations longues combinant un apprentissage théorique (2 jours / semaine dispensés en centre) et un apprentissage pratique sous la forme d'un stage (3 jours / semaine en entreprise). Le jeune signe un **contrat d'alternance**, tandis que l'adulte signe une **convention de stage**.

Afin de faciliter la mobilité des stagiaires jeunes entre les Régions, il a été convenu que le contrat d'alternance soit identique que l'apprenant soit inscrit en formation ou dans l'enseignement. C'est l'Office francophone de l'alternance qui pilote la mise en circulation de ce contrat commun. Mais cela ne concerne bien que la formation « jeune ».

Pour la formation « Jeune », les apprenants sont majoritairement mineurs, et donc sous obligation scolaire. Le suivi des cours théoriques est obligatoire. On retrouve ainsi des cours de français/communication, de maths, de droit, d'économie, etc. Pour la formation « adulte », les cours théoriques sont des cours de gestion dans l'optique d'être capable de gérer sa propre entreprise à l'issue de la formation.

### *3.3. Quels débouchés ?*

On estime que 80% des personnes certifiées d'une formation PME trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

A l'issue de sa **formation en apprentissage**, le jeune a plusieurs possibilités :

- Travailler comme employé dans une entreprise
- Continuer sa formation en « chef d'entreprise » (formation adulte) pour ouvrir sa propre entreprise
- Se perfectionner dans une technique propre au métier acquis.

A l'issue de sa **formation en chef d'entreprise**, l'adulte a plusieurs possibilités :

- Ouvrir sa propre entreprise
- Travailler comme artisan dans une entreprise
- Se perfectionner dans une technique propre au métier acquis.

### *3.4. Actions diverses d'orientation*

- L'EFP et le SFPME sont présents à la Cité des métiers de Bruxelles pour tout individu (tout âge confondu) souhaitant obtenir plus d'information en matière d'orientation.
- Info-Jeunes Bruxelles a aussi installé une antenne sur le site de l'efp, depuis 2016, pour informer, conseiller et aider les apprenants.
- Une dizaine de visites d'ateliers professionnels sont organisés par an dans une démarche de sensibilisation à l'alternance.
- L'EFP organise également un événement annuel, Défi des Talents, visant à sensibiliser à l'alternance et aux différents métiers des élèves du 1re degré de l'enseignement secondaire. L'événement prend la forme d'un parcours de 16 défis à réaliser par école ou groupe d'écoles. En 2020, 775 élèves provenant de 39 écoles ont participé.
- L'EFP organise annuellement la semaine Entreprendre, ouverte aux publics, et propose des ateliers et conférences sur l'entreprenariat.
- L'EFP organise également différents projets destinés aux enfants.

## **4. L'Accord de majorité**

L'accord de majorité reprend l'ensemble des mesures sur lesquelles les partis formant le Collège de la Cocof sont d'accord de travailler.

En matière d'alternance, la Cocof a accepté de : « *Afin de renforcer l'efficacité des parcours de formation vers l'emploi de manière structurelle et de simplifier le paysage de la formation professionnelle francophone, le Gouvernement entend intégrer les deux services publics existants, à savoir Bruxelles Formation et le SFPME (en maintenant la cellule ISP au sein du SPFB), selon des modalités les plus efficaces à définir, qui doivent permettre de garantir la poursuite du développement de la formation PME en alternance à Bruxelles* » (page 16).

Ce dossier est en cours d'analyse de faisabilité, sur les modalités opérationnelles et budgétaires de cette intégration, dans un contexte budgétaire difficile.